

Politique de protection des renseignements personnels¹

Club Caravelles de Sainte-Foy - Sillery



Le Conseil d'administration du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery (CA) accorde une haute importance à la protection des renseignements personnels des employés et des membres du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery (Club). De ce fait, il instaure la *Politique de protection des renseignements personnels*.

1- Champ d'application

La présente politique énonce les lignes directrices et les principes applicables à la protection des renseignements personnels des employés et des membres du Club.

2- Objectifs

La politique vise à informer les membres du Club de la manière dont il utilise leurs renseignements personnels et ceux de ses employés et les moyens dont il dispose pour contrôler cette utilisation.

Le Club est responsable des renseignements personnels qu'il a en sa possession et ses employés² s'engagent à les protéger et à s'assurer qu'ils respectent les principes énoncés dans cette politique.

3- Renseignements collectés

Les renseignements personnels collectés proviennent notamment des formulaires papiers ou électroniques que les membres remplissent pour une nouvelle inscription ou un renouvellement à une activité offerte par le Club comme, par exemple, le prénom et nom, l'adresse postale, l'adresse électronique, le numéro de téléphone, ou tout autre renseignement personnel présent dans les formulaires.

4- Sécurité

1. L'utilisation des renseignements personnels se fait dans le seul but de communiquer de l'information auprès des membres du Club, et ce, par les employés du Club.
2. Les employés du Club doivent préserver le caractère confidentiel des informations qu'ils détiennent concernant ses membres.
3. Les employés du Club et les membres du CA doivent préserver le caractère confidentiel des discussions qui ont lieu tant au CA qu'à tout autre rencontre de comité ou réunion du Club, lorsque ces informations ont un caractère confidentiel.

¹ Un renseignement personnel peut être défini comme celui qui porte sur une personne physique et permettent de l'identifier. Ce renseignement est confidentiel. Sauf exceptions, il ne peut être communiqué sans le consentement de la personne concernée. . Par exemple, sont considérés comme des renseignements personnels l'âge, le revenu, la date de naissance, les dossiers médicaux, les états de comptes, les numéros de carte de crédit d'une personne, etc.

² Toutes les personnes à l'emploi du Club des Caravelles de Sainte-Foy - Sillery, quel que soit leur statut d'emploi.

4. Les renseignements personnels (courriel et numéro de téléphone uniquement) peuvent être donnés à l'entraîneur d'une équipe dans le but de faciliter la communication et la gestion de ses membres.
5. Les adresses civiques, dates de naissance ou autre information personnelle ne sont jamais divulguées par les employés du Club à d'autres membres du Club. Le Club veille à protéger et à sécuriser les renseignements personnels que les membres lui communiquent lors de l'inscription afin d'assurer leur confidentialité et d'empêcher qu'ils ne soient déformés, endommagés, détruits ou divulgués à des tiers non autorisés.
6. Le Club a pris des mesures de protection physiques, électroniques et organisationnelles pour prévenir toute perte ou mauvaise utilisation, toute diffusion ou tout accès non autorisé, toute altération ou destruction éventuelle de ces renseignements personnels. Parmi ces mesures de protection, le Club procède à la destruction sécuritaire de tous les formulaires papiers qui contiennent des renseignements personnels. Le Club conserve ces renseignements personnels seulement lorsqu'ils sont exigés pour son rapport d'affaires ou selon les exigences des lois fédérales ou provinciales.
7. Le site internet www.caravelles.ca peut contenir des liens aux sites Web de tiers. Par conséquent, le Club n'est pas responsable des pratiques en matière de confidentialité ou du contenu d'autres sites Web.

5- Résolution de conflit

Chaque employé ou membre du Club peut changer ses préférences de consentement à tout moment ou faire une demande d'accès aux renseignements personnels le concernant afin de vérifier et de modifier l'information au besoin en envoyant un courriel à l'adresse Internet suivante : ecrire@caravelles.ca. Toute personne qui a des raisons de penser que la sécurité de ses renseignements personnels a été compromise ou qui a fait l'objet d'une utilisation abusive est invitée à contacter le président du Club pour lui signifier sa réclamation.

Le Club instruira les réclamations concernant l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels et tentera de les résoudre conformément aux principes figurant dans la présente politique.

Toutefois, bien que le Club ait pris des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels, aucune technologie de transmission ou de stockage n'est totalement infaillible. Par conséquent, il ne peut pas garantir l'infailibilité de ces protections en raison des risques résiduels pouvant survenir lors de la transmission de renseignements personnels et ne peut être tenu responsable.

L'accès non autorisé à des renseignements personnels ou leur mauvaise utilisation peut constituer une infraction en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (R.L.R.Q, chapitre P-39.1).

6- Date d'entrée en vigueur

Cette politique est en vigueur à la date de son approbation par le CA, par résolution, le 23 mars 2021.